



## Terre Végétale emportée / Mauvaise terre utilisée pour jardin

-----  
Par JWax

Bonjour,

avec ma compagne, nous sommes actuellement en train de faire construire notre future maison. Le projet est presque fini & nous passons par un architecte qui est en charge de la maîtrise d'oeuvre du chantier.

Récemment, la remise en état de l'extérieur / jardin a été livrée par le terrassier (qui est un sous-traitant du maçon).

Il était prévu que pour cette opération, le terrassier réutilise & réimplante la terre végétale qui avait été stockée à part au moment du terrassement de l'implantation de la maison.

Le terrain sur lequel le projet se réalise est une ancienne parcelle privée familiale, ayant de tout temps servi à produire du fourrage pour des animaux.

Il y a quelques jours, j'ai passé le terrain au motoculteur pour le préparer à une semée de gazon. Or à ce moment-là, j'ai commencé à retrouver de nombreux déchets sous la surface de la terre (non apparents à la livraison) : morceaux de plastiques divers (sangles d'emballage, morceaux de vitres plastiques...), gravats divers (vieux morceaux de briques concassés bien polis visiblement non issus de notre chantier, béton concassé...) - ce qui m'a beaucoup surpris. En effet, le terrain était "propre" à l'origine : il est détenu depuis plusieurs générations par la famille & nous a été transmis par donation. Sa "qualité" originale était & est donc connue de nous.

Ceci m'a mis la puce à l'oreille & j'ai pioché un peu la parcelle attenante qui appartient également à la famille. La terre est d'une toute autre qualité / couleur sur 10/15 cm en surface.

Aujourd'hui, j'en arrive donc à me demander si notre terre végétale n'a pas été emmenée ailleurs & remplacée par de la "mauvaise terre".

Bien sûr, il est difficile de prouver tout cela sachant que nous n'étions pas 24h/24h présents sur le chantier.

Nous avons convenu d'un rdv physique sur chantier pour discuter de tout cela avec le maître d'oeuvre & l'artisan en question.

Je souhaiterais savoir néanmoins quelles seraient les actions possibles au cas où aucune solution amiable ne serait trouvée.

Merci d'avance pour votre aide.